

# La Lettre #15 - décembre 2024



**ENVIRONNEMENT 92**

Fédération affiliée à France Nature Environnement Île-de-France

ÉDITORIAL

## Retour sur le colloque

### "Renaturer la Ville dans les Hauts-de-Seine, un enjeu de tous ! "

Le colloque que nous avons organisé le 20 novembre 2024 à Boulogne Billancourt a été un succès avec 80 participants d'horizons larges : associations du réseau FNE-IDF, élus de 5 communes (Boulogne-Billancourt, Chaville, Fontenay-aux-Roses, Nanterre et Suresnes), représentants institutionnels (Région Île-de-France, Île-de-France Nature, Agence Régionale de Biodiversité IDF, Agence de l'Eau Seine Normandie, DRIEAT 92, CAUE 92), nos partenaires de plantation d'arbres ESPACES et

Louis Vallin de Sève Expert, des entreprises (mécènes de nos projets dont la société PAPREC ou autres). Nous devons la qualité des interventions, saluée par de nombreux participants, au journaliste Alexandre Deloménie qui a assuré l'animation de la journée et notamment la table ronde finale. Enfin le repas végétarien de Jeanne a fait l'unanimité !

Après notre premier colloque sur la nature en ville de 2021, nous avons franchi une étape par rapport au constat de manque d'espaces verts du département, avec l'idée d'aborder concrètement le sujet de sa renaturation du point de vue de la biodiversité urbaine et de la résilience climatique.

Nous nous sommes appuyés pour cela, sur nos deux projets lancés en 2018 et 2020 :

- Le projet Cartovégétation qui s'est concrétisé par une plateforme dédiée et gérée par FNE-IDF et par l'accomplissement dans notre département de notre projet « *Biodiversité urbaine - Atlas de la trame verte des Hauts-de-Seine* » qui traduit sous la forme de cartes des zones de vie et de déplacement de la faune sauvage en zone urbaine.
- Le programme de plantation d'arbres avec 11 opérations sur 9 villes des Hauts de Seine, rendu possible grâce à ESPACES et Louis Vallin, nos partenaires ainsi qu'au soutien financier de la Région île-de France, la générosité de citoyens et d'entreprises mécènes.

La participation active d'élus et d'institutionnels à cette manifestation, concrétise la réalité de ce nous appelons le dialogue territorial. L'exemple concret de l'échange constructif entre notre association et des élus, concerne la commune de Chaville. La municipalité s'appuie depuis 15 ans un conseil consultatif de citoyens et a instauré depuis 3 ans une procédure d'urbanisme négocié entre tous les acteurs d'un projet de construction, avant la délivrance du permis de construire. La confiance entre élus et notre association construite au fil du temps, a permis d'améliorer un projet de logements collectifs du point de vue de la biodiversité et de préparer des éléments concrets pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'EPT Grand Paris Seine Ouest, en cours de finalisation.

Enfin, les retombées de ce colloque sont déjà riches de promesses notamment avec des demandes de contact avec d'autres communes encouragées par les aides offertes par les pouvoirs publics en matière de renaturation.

Irène Nenner, Présidente d'Environnement 92

# "Le Jour de la Nuit" à Chaville



La commune de Chaville s'est engagée depuis 3 ans dans la lutte contre la pollution lumineuse avec une extinction totale de l'éclairage public, entre 1h et 5h du matin ; elle organise en parallèle chaque année la fête « du jour de la nuit » dans le cadre de la manifestation nationale lancée par des associations de défense de l'environnement pour sensibiliser le public aux bienfaits de la nuit.

## La pollution lumineuse

La faune et la flore se sont adaptés tout au long de leur évolution au rythme de vie des cycles astronomiques, comme l'alternance entre le jour et la nuit. La généralisation de l'éclairage, phénomène mondial, menace de modifier ces biorythmes en "éliminant" la nuit. La pollution lumineuse existe sous trois formes :

- L'illumination excessive par une source de lumière qui éclaire trop intensément (éclairages publics, enseignes commerciales, phares automobiles),
- La lumière intrusive qui pénètre dans des endroits où elle n'est pas souhaitée (lampe de rue éclairant une fenêtre de chambre),
- Le halo lumineux au-dessus des grands centres urbains dû à la diffusion de la lumière par les particules de l'atmosphère.

## Impact sur le vivant

La pollution lumineuse entraîne la désorientation des animaux sauvages, comme les oiseaux migrateurs, les chauves-souris, les poissons de rivières ; elle est responsable d'une partie du déclin des insectes.

Les effets de l'éclairage sur les arbres sont multiples : perturbation du cycle circadien retardant la préparation au changement de saison, stress physiologique et épuisement des ressources énergétiques, modification du cycle de floraison, affaiblissement.

La pollution lumineuse dégrade le rapport de l'être humain au ciel étoilé : en ville une vingtaine d'étoiles sont visibles contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle. Le halo lumineux empêche de voir la voie lactée.

### Impact sur la santé

L'exposition prolongée à la lumière artificielle perturbe le rythme circadien, le système biologique et la régulation de la production d'hormones.

La lumière bleue des écrans et des LED, inhibe la production de mélatonine, essentielle pour le sommeil et la régulation des cycles biologiques.

Le manque de sommeil réparateur provoque des problèmes de santé mentale et une augmentation des risques de maladies chroniques, cancers, maladies cardiovasculaires ...



## **La fête du Jour de la Nuit**

La commune de Chaville s'est engagée pour la diminution des pollutions lumineuses avec une extinction totale de l'éclairage public, entre 1h et 5h du matin. Afin d'accompagner la mesure, elle organise la fête du Jour de la Nuit avec une balade nocturne ouverte à toutes et tous, ponctuée de séquences artistiques qui sont autant de « cadeaux surprise » offerts sur le parcours.

L'itinéraire emprunte des rues dont l'éclairage a été préparé par les services de la ville et du territoire (suppression, diminution, modulation de la puissance) afin que les promeneurs expérimentent les diverses ambiances d'éclairages possibles et souhaitables. Un passage en forêt permet de rajouter au charme de la promenade.

La fête s'appuie sur des associations de la ville amenées à se retrouver, pour un soir, autour d'une thématique commune. Les associations artistiques pourvoient les musiciens, conteurs, et chanteurs. Une association environnementale (*Environnement Fausses Reposes*) explique les effets de la pollution nocturne, et la soirée se termine la tête dans les

étoiles avec le club d'astronomie. La fête est un succès renouvelé depuis 3 ans approchant la centaine de participants en 2024. Ponctuée de chants, de poésie, d'échanges entre promeneurs (enfants, adultes, personnes plus âgées) la fête nous a fait durablement aimer la nuit.

Isabelle Chayé-Mauvarin, Maire-Adjoint à la Transition écologique, Plan climat, Suivi de la mise en place des trames vertes, bleues et brunes; membre d'Environnement 92

## Île Seguin : La justice rejette un permis de construire vieux de 3 ans



Environnement 92, associé à La Seine n'est pas à vendre et Nous sommes Boulogne, ont déposé en avril 2021 un recours contentieux contre un projet de 130 000 m<sup>2</sup> de bureaux délivré par la mairie de Boulogne-Billancourt à la société Développement Boulogne Seguin (DBS). Au printemps 2022, la mairie de Boulogne a abandonné ce projet au profit de la société Bouygues Immobilier.

Pour mémoire, ce nouveau projet a fait l'objet d'une procédure judiciaire lancée par un collectif de 6 associations, qui s'est conclue en avril 2023 par la signature d'un protocole d'accord sur la diminution des surfaces construites et l'augmentation des espaces verts de 1,5 à 3,5 hectares.

La justice vient, avec 3 ans de retard, de rejeter le recours contre la société DBS au motif qu'il comporte des "inexactitudes quant à la superficie du terrain d'assiette du projet".

Il est fort probable que DBS cherche à réparer cette « erreur technique » en complétant son permis de construire. N'ayant plus de promesse de vente sur le terrain central de l'île, DBS pour ce faire, devra demander l'autorisation du propriétaire, à savoir l'aménageur Val de Seine Aménagement (donc la ville de Boulogne-Billancourt). Que fera la ville ? En cas de réponse positive, le nouvel arrêté de PC (sauf à faire l'objet d'un nouveau recours) deviendra définitif.

De son côté, Bouygues Immobilier a déjà un PC définitif, mais les discussions financières et juridiques sont toujours en cours pour la signature d'un avenant à la promesse de vente, l'affaire à ce jour n'est pas conclue.

En résumé, la partie centrale de l'île Seguin aura deux permis de construire définitifs, l'un sur 130 000 m<sup>2</sup> de bureaux (DBS) et l'autre de 100 000 m<sup>2</sup> de bureaux (Bouygues Immobilier), mais n'est toujours pas vendue, car les promoteurs ne sont pas disposés à signer en versant de l'argent frais au vu de la conjoncture du marché de l'immobilier d'entreprises. C'est un comble, les permis sont là, mais pas les promoteurs ! Le terrain reste donc disponible à la vente... mais sous la vigilance de DBS qui aurait toujours un droit de préférence. À suivre...

Les associations impliquées dans l'affaire Île Seguin

---

## Une carte des arbres de Colombes pour mieux les protéger

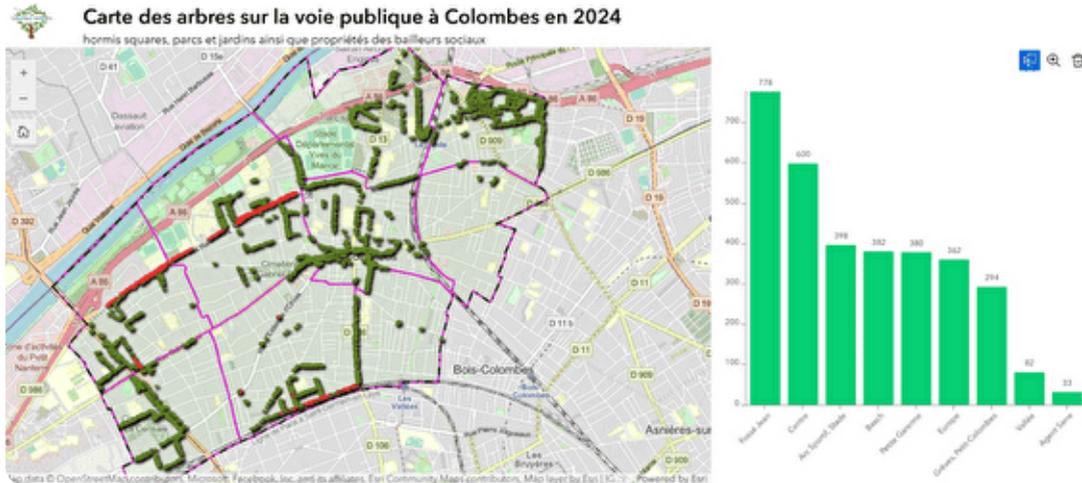
*L'arbre est un organisme tellement généreux qu'il offre son ombre à ceux qui viennent l'abattre*

*Francis Hallé - La vie des arbres*

La ville de Colombes, soumise à une forte densification urbaine et au cœur de projets d'infrastructure de transports, a subi ces dernières années de nombreux abattages d'arbres (rien que 600 arbres abattus pour la jonction des trams T1 et T2). Cette situation inquiète les habitants qui s'indignent sur les réseaux sociaux. Alors que faire?

A "Colombes Respire", un de nos objectifs est de préserver et même d'accroître la nature en ville. Et comme les arbres nous protègent de la chaleur par temps de canicule et qu'un beau cadre de vie est un besoin humain, nous avons décidé d'identifier les endroits en déficit d'arbres et de suivre l'évolution du "paysage des arbres".

Nous avons donc construit une carte des arbres à l'aide d'une application : "ArcGIS Online" avec comme objectif de sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver les arbres pour qu'ils se mobilisent quand ceux-ci sont menacés. En voilà le résultat (la carte est consultable [ici](#)) :



Les points verts sur la carte représentent les arbres vivants, les points rouges sont les arbres abattus. Lorsqu'on clique sur un point vert, on obtient la description de l'arbre (espèce, hauteur, largeur, densité du feuillage...)

Le diagramme en bâton figure la répartition du nombre d'arbres vivants selon les quartiers de Colombes.

Nous avons ainsi cartographié 3.500 arbres dans les rues de Colombes et bien sur, certains ont dû être oubliés ! Aussi, pour permettre aux Colombiens de compléter la carte, nous les invitons à communiquer la photo et la localisation des arbres manquants via un groupe FB ad hoc.

Nous projetons aussi de proposer aux habitants de sélectionner les arbres qu'ils jugent remarquables afin que ces arbres soient sanctuarisés qu'ils soient situés dans le domaine public ou dans des propriétés privées.

Colombes Respire

# Impact de l'urbanisme sur la santé



Santé publique France (SPF) réalise périodiquement des évaluations quantitatives des impacts sur la santé (ÉQIS). Les résultats de ces ÉQIS soulignent qu'agir sur les espaces verts urbains, les mobilités actives, la pollution de l'air ou le bruit des transports et la réduction de chaleur permettrait d'éviter plusieurs centaines de décès par an.

Concernant les espaces verts en ville, définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « *tout terrain urbain sur lequel se trouve toute sorte de végétation, qu'elle soit sur des terrains privés ou publics, quelles que soient sa taille ou ses fonctions, et peut inclure des zones bleues (comme des étangs, des lacs ou des ruisseaux) et des rues longées d'arbres* », les études, réalisées en 2015 et 2019, montrent qu'avoir densifié la végétation dans les quartiers a réduit la mortalité 358 morts à Lille (4,2 %), 300 à Rouen (6,8 %) et 114 à Montpellier (3,7 %).

Les mobilités actives montrent que si chaque habitant de plus de 30 ans marchait dix minutes de plus au quotidien, la mortalité pourrait baisser de 3 % par an. Dix minutes supplémentaires de vélo chaque jour permettraient une baisse de 6 % par an. Enfin, si 90 % des trajets de moins d'un kilomètre étaient faits à pied et non pas en voiture, on pourrait observer une baisse de 2 % à 3 % de la mortalité.

Si les niveaux de 5 microgrammes par mètre-cube, en moyenne annuelle, recommandée par l'OMS pour la pollution de l'air aux particules fines étaient respectés par les émissions du chauffage urbain l'hiver et le trafic

roucier, la mortalité en ville baisserait de 7 % à 12 % par an.

Le bruit du trafic routier et ferroviaire en ville agit aussi comme un facteur de stress, nuisant notamment à la qualité du sommeil, avec des conséquences sur la santé cardiovasculaire et donc la mortalité. Si les recommandations de l'OMS concernant le bruit routier (moins de 45 décibels la nuit) et ferroviaire (44 décibels la nuit) étaient respectées, 20 à 90 hospitalisations seraient évitables chaque année.

Concernant le facteur chaleur, les analystes se sont contentés de quantifier les morts en lien avec les températures lors des journées les plus chaudes de l'année. Au total, 2 % de la mortalité est en lien avec la chaleur durant l'été.

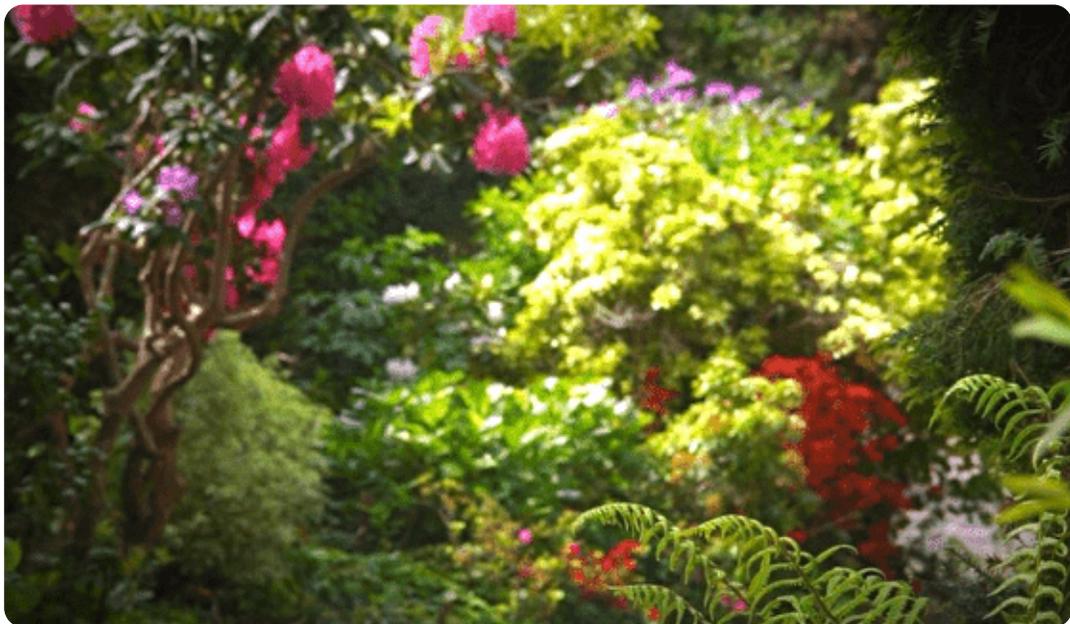
Même si les résultats ne sont pas tous cumulables, car les déterminants sont liés entre eux, ces études montrent la nécessité, comme pour les études d'impact pour l'environnement, d'adopter, en amont de tout projet, le concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS) qui vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé de tout projet d'urbanisme, le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales.

Didier Valon, Val de Seine Vert

*Étude de Santé Publique France disponible ICI*

---

**Parc Schuman de Montrouge en danger :  
une bataille perdue mais nous n'avons pas  
perdu la guerre !**



Environnement 92 s'est engagé aux côtés du collectif CAPAJ pour sauver de la destruction le parc Schuman, magnifique arboretum et dernier îlot de fraîcheur de l'espace public de Montrouge.

Nous avons lancé contre la commune de Montrouge, deux requêtes, l'une pour excès de pouvoir contre le permis d'aménager du parc et l'autre contre le permis de construire du restaurant.

Nous avons été déboutés des deux référés d'urgence présentés par notre avocat Me Heddi ; le juge a considéré qu'il n'y avait pas d'urgence mais la partie adverse demande une indemnisation (selon l'article 700) de 1000 euros pour chaque requête, pour régler leur propre frais d'avocat. A ce stade ce jugement ne porte pas sur le fond.

Aujourd'hui, la collecte de dons que nous avons lancée pour cette affaire a permis de couvrir les frais de notre avocat mais pas encore les 2000 euros d'indemnisation dus à la commune. Nous poursuivons donc nos appels à la générosité de nos adhérents et sympathisants : [Collecte des fonds ICI](#). Nous vous remercions pour votre aide.

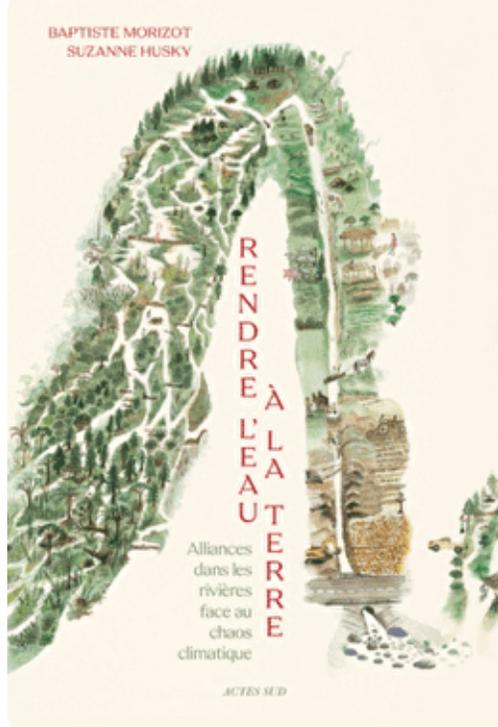
Environnement 92 et le CAPAJ de Montrouge

---

**Conseil de lecture pour cette fin d'année...**

Baptiste MORIZOT, Suzanne  
HUSKY - **Actes Sud**

Face au chaos climatique et à la destruction des rivières, Baptiste Morizot enquête sur le temps profond des rivières. Et si les animaux étaient là aussi pour guérir nos rivières et pour nous aider à entrer dans une philosophie de l'action ? Le castor, peut-il ainsi devenir un allié ?



### Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

### ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

### Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les règlementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !

**ENVIRONNEMENT 92** - [environnement92@gmail.com](mailto:environnement92@gmail.com)

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

**Directrice de publication** : Irène Nenner

**Comité de lecture** : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Clotilde Norguet

---



*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de  
ENVIRONNEMENT 92.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Voir le mail dans votre navigateur

Copyright © 2024 ENVIRONNEMENT 92

16 Rue de l'Ouest, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, France

---